



Rapport du président du jury des concours externe, interne et d'un troisième concours complémentaires pour l'accès au corps des administrateurs de l'Etat dénommés « concours d'Orient » au titre de 2023

1/ - Observations générales

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères avait reçu la mission intérimaire d'organiser les trois premiers concours complémentaires « d'Orient » pour l'accès au corps des administrateurs de l'Etat, dans les conditions définies par l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2022.

A mi-chemin entre le recrutement passé des conseillers des affaires étrangères du cadre d'Orient par le Département et celui des futurs administrateurs de l'Etat par l'Institut national du service public (*conformément aux dispositions de la réforme de la haute fonction publique*), les modalités transitoires d'organisation de ces nouveaux concours ont clairement bénéficié de l'expérience et du savoir-faire des concours d'Orient antérieurs auxquels ils étaient directement apparentés (*organisation confiée au MEAE, jury choisi par lui, épreuves comparables, affectation directe sans scolarité préalable à l'INSP*).

Parfaitement organisées par le bureau des concours et des examens professionnels, les épreuves, tant écrites qu'orales, se sont déroulées dans de bonnes conditions avec un jury nombreux (*une cinquantaine de personnes*) et de qualité.

Aucun des dix candidats inscrits au titre du troisième concours ne s'étant présenté aux écrits, seules les voies externe et interne ont permis de pourvoir les huit postes offerts au titre de 2023 ainsi que les listes complémentaires. (*Le poste de la troisième voie a été attribué par le jury à la section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique du concours externe*).

Avec une participation en forte hausse (*193 candidats présents aux écrits contre 107 en 2022, 115 en 2021, 110 en 2020*) et une sélectivité corrélative, les épreuves ont permis d'identifier des lauréats accomplis (*4 externes et 4 internes*) et d'établir des listes complémentaires plus étoffées que les années précédentes (*6 externes et 6 internes*).

2/ - Épreuves écrites

Au-delà de la nécessité de disposer de solides bases (*notamment en histoire*), plusieurs correcteurs (*en particulier de culture générale*) ont souhaité appeler l'attention des futurs candidats

sur l'importance de veiller à l'orthographe et à la syntaxe, de soigner la lisibilité et la présentation (*écrire moins pour écrire matériellement mieux, aérer les copies et les organiser en rendant le plan plus clair*) et de veiller à l'utilisation à bon escient des citations (*qui doit être plus parcimonieuse lorsque celles-ci ne sont pas directement en rapport avec le sujet*).

Les écrits de civilisation ont été parfois confondus avec des épreuves de sciences politiques. Pour permettre aux futurs candidats de défendre toutes leurs chances, le jury ne peut que leur recommander une solide préparation prenant en compte, en dehors de la connaissance de l'actualité, les facteurs socio-culturels et historiques des régions concernées dans leur profondeur et leur complexité. Le jury leur conseille également de mettre en avant leur curiosité et leur ouverture en montrant un véritable intérêt pour l'ensemble de la région choisie, sans se limiter à un traitement déséquilibré des sous-régions ou des pays de leur spécialisation.

La moyenne générale élevée des meilleurs candidats a permis au jury de retenir 24 admissibles (12 externes et 12 internes). Un écart de niveau entre les candidats externes et internes a toutefois été relevé, la moyenne des premiers étant supérieure à celle des seconds.

3/ - Épreuves orales

Formellement, l'attitude et la tenue des candidats ont été irréprochables. Leurs réponses ont été faites avec courtoisie et respect du jury. Leur expression a été dans l'ensemble claire et de bon niveau. Les termes employés ont été mesurés et conformes à ceux attendus d'un agent de l'Etat, sans préjudice de convictions sur le fond.

L'épreuve d'entretien a confirmé sa pertinence pour l'appréciation de la personnalité des candidats dans ses dimensions intellectuelle, relationnelle et comportementale. Le jury s'est en particulier efforcé d'évaluer l'aptitude à exercer le métier de diplomate, la capacité à assumer des responsabilités d'encadrement supérieur au sein de la haute fonction publique de l'Etat et les qualités humaines.

La plupart des candidats a montré une compréhension positive de l'exercice, un niveau général de préparation convenable, une aptitude à aller à l'essentiel et une assez bonne maîtrise de soi. A une seule exception près (sur 24 admissibles), tous ont respecté le temps d'exposé imparti. Ils n'ont pas, non plus, été véritablement pris de court dans les échanges.

S'agissant des épreuves techniques, plusieurs examinateurs (*civilisation, économie, droit*) ont souligné à la fois le bon niveau général des candidats (*les meilleurs ayant une bonne maîtrise des concepts et des enjeux*), mais aussi l'hétérogénéité des connaissances et de l'analyse, d'où une dispersion parfois significative des notes. Le jury de questions européennes a souhaité, pour sa part, appeler l'attention sur le désintérêt de la majorité des candidats pour cette matière pourtant fondamentale pour de futurs diplomates.

4/ - Conclusion

Le niveau de préparation des lauréats, leur maîtrise de l'exercice, leur capacité de synthèse et leur faculté d'expression ont répondu en tout point aux critères de sélection du concours. Ils ont attesté d'un excellent niveau d'ensemble (*aucun admis -y compris en liste complémentaire- n'a en dessous de 13/20 de moyenne générale*). Ils ont montré, également, une motivation forte et mûrement réfléchie pour la carrière diplomatique dont ils ont une conscience claire du choix de vie qu'elle suppose.

Le jury a, en outre relevé trois éléments :

- la présence, parmi les 24 candidats admissibles, de 20 secrétaires des affaires étrangères (*9 sur 12 en externe, 11 sur 12 en interne*) et de 2 agents contractuels du Département. Leur expérience diplomatique préalable explique assurément, tant à l'écrit qu'à l'oral, la qualité d'ensemble de leurs prestations ;
- une stricte parité de proportion avec un pourcentage analogue de candidates présentes aux écrits (37,8%), admissibles (37,5) et admises sur la liste principale (37,5) ;
- une prépondérance de la tranche d'âge 24-29 ans pour les admis au concours externe (*listes principale et complémentaire*) et de 29-31 ans pour ceux de la voie interne.

Le président du jury



Jean-François GIRAULT

Le 30 janvier 2023

